

GE_GERICHTE ATAS/768/2017 vom 6. September 2017

GE Cour de justice, 2017-09-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_768_2017

FR: GE_GERICHTE ATAS/768/2017 du 6 septembre 2017

IT: GE_GERICHTE ATAS/768/2017 del 6 settembre 2017

Volltext

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Rosa GAMBA et Larissa ROBINSON-MOSER, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/2213/2017 ATAS/768/2017 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 6 septembre 2017 4ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée au GRAND-SACONNEX, représentée par B_____

recourante

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sise rue des Gares 12, GENÈVE

intimée

A/2213/2017 - 2/2 - Vu la décision sur opposition de la caisse cantonale genevoise de compensation (ci- après la caisse) du 19 avril 2017 confirmant ses décisions du 21 juillet 2016 qui refusaient d'affilier Madame A_____ (ci-après l'intéressée ou la recourante) en qualité de personne de condition indépendante pour ses activités d'aide à domicile ; Vu le recours interjeté par l'intéressée, par l'intermédiaire de la B_____, le 19 mai 2017 ; Vu la réponse de la caisse du 27 juin 2017 concluant au rejet du recours et à la confirmation de sa décision sur opposition du 19 avril 2017 ; Attendu que par courrier du 7 juillet 2017, la mandataire de la recourante a indiqué que cette dernière renonçait à son recours, étant précisé qu'elle allait poursuivre sa démarche d'affiliation auprès de la caisse en invoquant les faits nouveaux, à savoir l'engagement d'une personne salariée et l'acquisition de nouveaux clients ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Isabelle CASTILLO

La présidente

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.